



Comptes 2022

**Bourgeoisie
de Bovernier**

TABLE DES MATIÈRES

• Convocation à l'Assemblée bourgeoisiale.....	5
• Message introductif	6-7
• Aperçu du compte de résultats et des investissements	8
• Aperçu du compte de résultats échelonné	9
• Aperçu du bilan et du tableau de flux de trésorerie	10-11
• Aperçu du compte de résultats selon la classification fonctionnelle	12
• Aperçu du compte de résultats selon les natures.....	13
• Aperçu du compte des investissements selon la classification fonctionnelle	14
• Aperçu du compte des investissements selon les natures	15
• Tableau des crédits d'engagement utilisés et encore disponibles	16
• Tableau des crédits supplémentaires	17
• Aperçu des indicateurs	18-19
• Détail du compte de résultats	20-24
0. Administration générale	20
8. Economie publique	21
9. Finances et impôts	23
• Détail du compte des investissements	25
• Détail du bilan	26-27
• Rapport succinct de l'instance de révision des comptes	28-29
• Annexes aux comptes annuels.....	30-41
○ Principes régissant la présentation des comptes	30-34
○ L'état du capital propre	35
○ Le tableau des provisions	36
○ Le tableau des participations	37
○ Le tableau des garanties	38
○ Le tableau des immobilisations (par fonction / par nature)	39
○ Convention de prêt au triage forestier Combins-Catogne	41
• Approbation du budget	42

**Aux bourgeoises et bourgeois
de Bovernier**

CONVOCATION

Chères bourgeoises, chers bourgeois,

Nous vous convoquons pour l'Assemblée bourgeoisiale le

**lundi 22 mai 2023 à 19h00
à la salle polyvalente de Bovernier**

avec l'ordre du jour suivant :

1. Salutations d'usage
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 28 novembre 2022
3. Rapport et commentaires des comptes 2022
4. Rapport de l'organe de contrôle des comptes
5. Approbation des comptes 2022
6. Divers

Les pièces comptables et justificatifs de l'exercice 2022 dans son intégralité ainsi que le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 28 novembre 2022 sont à disposition des intéressés auprès du secrétariat communal ainsi que sur le site internet de la commune www.bovernier.ch.

Au plaisir de vous rencontrer nombreux, nous vous présentons, chères bourgeoises, chers bourgeois, nos meilleures salutations.

Bourgeoisie de Bovernier

Le Président


Marcel GAY



Le Secrétaire


Félicien MICHAUD

Message introductif concernant les comptes 2022 de la Bourgeoisie de Bovernier

*Le Conseil bourgeoisial de Bovernier
à
l'Assemblée bourgeoisiale*

Mesdames, Messieurs les Bourgeois,

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes et de l'ordonnance sur la gestion financière des communes, nous avons l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation les comptes 2022 tel qu'arrêtés par le Conseil bourgeoisial le 26 avril 2023.

Une nouveauté importante avait fait son arrivée avec le budget 2022 déjà, à savoir l'introduction du MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé 2) pour l'ensemble des communes, respectivement des bourgeoisies, du Canton du Valais. Pour rappel, la nomenclature, la numérotation des comptes et quelques principes comptables ont ainsi été modifiés dans le but d'harmoniser toutes ces comptabilités. Nous espérons que vous allez rapidement vous familiariser avec cette nouvelle manière de présenter les budgets et les comptes. Dans l'optique de pouvoir comparer ce qui est comparable, des adaptations ont également été apportées aux comptes 2021 pour les rendre « compatibles » MCH2.

1. COMPTE DE RÉSULTATS ET INVESTISSEMENTS

1.1. Compte de résultats

Avec un total de revenus financiers de **CHF 212'928** et un total de charges financières de **CHF 172'625**, le compte de résultats présente une marge d'autofinancement de **CHF 40'303**. Après comptabilisation des amortissements de **CHF 6'000**, des attributions au fonds forestier de réserve de **CHF 37'146** et des prélèvements du fonds forestier de réserve de **CHF 4'724**, le compte de résultats présente un excédent de revenus de **CHF 1'882**.

COMPTE DE RÉSULTATS	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Ecart C2022-B2022	Ecart en %
Charges financières	172 624.77	132 100.00	118 086.55	40 524.77	30.68%
Revenus financiers	212 928.12	183 400.00	204 655.20	29 528.12	16.10%
Marge d'autofinancement	40 303.35	51 300.00	86 568.65	-10 996.65	-21.44%
- Amortissements planifiés	6 000.00	5 000.00	19 386.05	1 000.00	20.00%
- Attributions au fonds forestier de réserve	37 145.52	37 200.00	43 343.14	-54.48	-0.15%
+ Prélèvements du fonds forestier de réserve	4 723.75	-	-	4 723.75	100.00%
EXCÉDENT DE REVENUS	1 881.58	9 100.00	23 839.46	-7 218.42	-79.32%

1.2. Compte des investissements

Aucun investissement n'a été prévu ni consenti pour 2022.

COMPTE DES INVESTISSEMENTS	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Ecart C2022-B2022	Ecart en %
Dépenses	-	-	27 386.05	-	-
Recettes	-	-	-	-	-
INVESTISSEMENTS NETS	-	-	27 386.05	-	-

2. LE FINANCEMENT

Etant donné qu'aucun investissement n'a été consenti pour 2022, la Bourgeoisie de Bovernier présente donc un excédent de financement identique à sa marge d'autofinancement, à savoir **CHF 40'303**.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Ecart C2022-B2022	Ecart en %
Marge d'autofinancement	40 303.35	51 300.00	86 568.65	-10 996.65	-21.44%
Investissements nets	-	-	27 386.05	-	-
EXCÉDENT DE FINANCEMENT	40 303.35	51 300.00	59 182.60	-10 996.65	-21.44%

3. CONCLUSION

Le Conseil bourgeoisial a poursuivi son projet dans les Gorges du Durnand. En effet, près de **CHF 25'000** en plus que les travaux prévus chaque année ont été investis afin de sécuriser un passage jugé délicat. Ce montant est compensé par des revenus supplémentaires sur la vente des entrées pour plus de **CHF 28'000**. Ainsi, le montant total pour les ventes des entrées se trouve légèrement supérieur à **CHF 100'000**. Le Conseil bourgeoisial est conscient que le risque zéro n'existe pas mais il essaie de rendre ce lieu hautement touristique, avec près de 15'000 visiteurs cette année, le plus sécurisé possible. Enfin, un stock de bouteilles de goron a été constitué pour quelque **CHF 10'000**. Pour terminer, il est relevé qu'il reste un solde de **CHF 72'000** à rembourser par le triage Combins-Catogne pour le prêt octroyé hors bilan, ce qui augmentera le fonds forestier de réserve et par conséquent les fonds propres de ce même montant d'ici la fin 2024.

Les comptes 2022 sont conformes au budget 2022 si ce n'est cet achat de bouteilles. Ce montant de **CHF 10'000** correspond à la diminution de la marge d'autofinancement projetée lors de l'élaboration du budget 2022

Au vu de ce qui précède, le Conseil bourgeoisial vous recommande d'approuver les comptes 2022.

Nous vous remercions pour votre collaboration et vous présentons, Mesdames et Messieurs les Bourgeois, nos plus respectueuses salutations.

Bourgeoisie de Bovernier

Le Président


Marcel GAY



Le Secrétaire


Félicien MICHAUD

Aperçu du compte de résultats et investissements	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022
--	----------------	----------------	----------------

Compte de résultats

Résultat avant amortissements comptables

Charges financières	- CHF	118 086.55	132 100.00	172 624.77
Revenus financiers	+ CHF	204 655.20	183 400.00	212 928.12
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	86 568.65	51 300.00	40 303.35

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	86 568.65	51 300.00	40 303.35
Amortissements planifiés	- CHF	19 386.05	5 000.00	6 000.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	43 343.14	37 200.00	37 145.52
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	-	4 723.75
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	23 839.46	9 100.00	1 881.58

Compte des investissements

Dépenses	+ CHF	27 386.05	-	-
Recettes	- CHF	-	-	-
Investissements nets	= CHF	27 386.05	-	-
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

Financement

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	86 568.65	51 300.00	40 303.35
Investissements nets	- CHF	27 386.05	-	-
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	-	-
Excédent de financement	= CHF	59 182.60	51 300.00	40 303.35

Compte de résultats échelonné		Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	CHF	2 100.00	2 600.00	3 264.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	54 318.75	48 300.00	58 974.62
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	19 386.05	5 000.00	6 000.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	43 343.14	37 200.00	37 145.52
36 Charges de transferts	CHF	8 037.40	28 000.00	31 694.30
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
Total des charges d'exploitation	CHF	127 185.34	121 100.00	137 078.44
Revenus d'exploitation				
40 Revenus fiscaux	CHF	-	-	-
41 Patentes et concessions	CHF	-	-	-
42 Taxes	CHF	36 000.00	46 000.00	46 200.00
43 Revenus divers	CHF	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	-	-	4 723.75
46 Revenus de transferts	CHF	12 000.00	32 000.00	38 755.30
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	CHF	48 000.00	78 000.00	89 679.05
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation		-79 185.34	-43 100.00	-47 399.39
34 Charges financières	CHF	53 630.40	53 200.00	78 691.85
44 Revenus financiers	CHF	156 655.20	105 400.00	127 972.82
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	103 024.80	52 200.00	49 280.97
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)		23 839.46	9 100.00	1 881.58
38 Charges extraordinaires	CHF	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	-	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	23 839.46	9 100.00	1 881.58

Aperçu du bilan

Etat 31.12.2021

Etat 31.12.2022

1	Actif	796 299.55	684 857.27
	Patrimoine financier	615 467.55	510 025.27
100	Disponibilités et placements à court terme	493 266.55	405 045.72
101	Créances	-	-
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	2 200.00	4 978.55
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	-	-
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	120 001.00	100 001.00
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
	Patrimoine administratif	180 832.00	174 832.00
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	180 832.00	174 832.00
142	Immobilisations incorporelles	-	-
144	Prêts	-	-
145	Participation capital social	-	-
146	Subventions d'investissement	-	-
2	Passif	796 299.55	684 857.27
	Capitaux de tiers	437 367.77	291 622.14
200	Engagements courants	380 182.67	221 937.04
201	Engagements financiers à court terme	-	-
204	Passifs de régularisation	2 185.10	4 685.10
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	-	-
208	Provisions à long terme	55 000.00	65 000.00
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-
	Capital propre	358 931.78	393 235.13
29	Capital propre	358 931.78	393 235.13

Tableau de flux de trésorerie			Flux
	Diminution des actifs et augmentation des passif Augmentation des actifs et diminution des passifs	provenance des fonds (+) emploi de fonds (-)	
Résultat ordinaire du compte de résultats			1 881.58
Résultat extraordinaire du compte de résultats			-
Amortissements planifiés		+	6 000.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux		+	37 145.52
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-	4 723.75
Réévaluations des prêts du PA		+	-
Réévaluations des participations du PA		+	-
Attributions au capital propre		+	-
Prélèvements sur le capital propre		-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle et extraordinaire			40 303.35
Dépenses d'investissements			
50 Immobilisations corporelles		-	-
51 Investissements pour le compte de tiers		-	-
52 Immobilisations incorporelles		-	-
54 Prêts		-	-
55 Participations et capital social		-	-
56 Propres subventions d'investissement		-	-
57 Subventions d'investissement redistribuées		-	-
Recettes d'investissements			
60 Transferts au patrimoine financier		+	-
61 Remboursements		+	-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		+	-
63 Subventions d'investissement acquises		+	-
64 Remboursement de prêts		+	-
65 Transferts de participations		+	-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		+	-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		+	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement			-
	Etat 31.12.2021	Etat 31.12.2022	
100 Disponibilités et placements à court terme	493 266.55	405 045.72	
101 Créances	-	-	-
102 Placements financiers à court terme	-	-	-
104 Actifs de régularisation	2 200.00	4 978.55	-2 778.55
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-	-
107 Placements financiers	-	-	-
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	120 001.00	100 001.00	20 000.00
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-	-
200 Engagements courants	380 182.67	221 937.04	-158 245.63
201 Engagements financiers à court terme	-	-	-
204 Passifs de régularisation	2 185.10	4 685.10	2 500.00
205 Provisions à court terme	-	-	-
206 Engagements financiers à long terme	-	-	-
208 Provisions à long terme	55 000.00	65 000.00	10 000.00
209 Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement			-128 524.18
29 Capital propre	358 931.78	393 235.13	
Variation des liquidités et placements à court terme			-88 220.83
100 Disponibilités et placements à court terme	493 266.55	405 045.72	-88 220.83

Compte de résultats selon les tâches		Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale		5 169.40	-	7 100.00	-	4 188.20	2 000.00
1 Ordre et sécurité publics, défense		-	-	-	-	-	-
2 Formation		-	-	-	-	-	-
3 Culture, sports et loisirs, église		-	-	-	-	-	-
4 Santé		-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale		-	-	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications		-	-	-	-	-	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire		-	-	-	-	-	-
8 Economie publique		87 763.44	87 660.20	71 400.00	86 400.00	78 345.74	87 691.27
9 Finances et impôts		87 882.90	116 995.00	95 800.00	97 000.00	133 236.35	127 960.60
Total des charges et des revenus		180 815.74	204 655.20	174 300.00	183 400.00	215 770.29	217 651.87
Excédent de charges			-		-		-
Excédent de revenus		23 839.46		9 100.00		1 881.58	

Compte de résultats selon les natures		Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel		2 100.00		2 600.00		3 264.00	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation		54 318.75		48 300.00		58 974.62	
33 Amortissements du patrimoine administratif		19 386.05		5 000.00		6 000.00	
34 Charges financières		53 630.40		53 200.00		78 691.85	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux		43 343.14		37 200.00		37 145.52	
36 Charges de transferts		8 037.40		28 000.00		31 694.30	
37 Subventions redistribuées		-		-		-	
38 Charges extraordinaires		-		-		-	
39 Imputations internes		-		-		-	
40 Revenus fiscaux			-		-		-
41 Patentes et concessions			-		-		-
42 Taxes			36 000.00		46 000.00		46 200.00
43 Revenus divers			-		-		-
44 Revenus financiers			156 655.20		105 400.00		127 972.82
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux			-		-		4 723.75
46 Revenus de transferts			12 000.00		32 000.00		38 755.30
47 Subventions à redistribuer			-		-		-
48 Revenus extraordinaires			-		-		-
49 Imputations internes			-		-		-
Total des charges et des revenus		180 815.74	204 655.20	174 300.00	183 400.00	215 770.29	217 651.87
Excédent de charges			-		-		-
Excédent de revenus		23 839.46		9 100.00		1 881.58	

Compte des investissements selon les tâches		Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	Administration générale	-	-	-	-	-	-
1	Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
2	Formation	-	-	-	-	-	-
3	Culture, sports et loisirs, église	-	-	-	-	-	-
4	Santé	-	-	-	-	-	-
5	Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6	Trafic et télécommunications	-	-	-	-	-	-
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	-	-	-	-	-	-
8	Economie publique	27 386.05	-	-	-	-	-
9	Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes		27 386.05	-	-	-	-	-
Excédent de dépenses			27 386.05		-		-
Excédent de recettes		-		-		-	

Compte des investissements selon les natures		Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles		27 386.05		-		-	
51 Investissements pour le compte de tiers		-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles		-		-		-	
54 Prêts		-		-		-	
55 Participations et capital social		-		-		-	
56 Propres subventions d'investissement		-		-		-	
57 Subventions d'investissement redistribuées		-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier			-		-		-
61 Remboursements			-		-		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles			-		-		-
63 Subventions d'investissement acquises			-		-		-
64 Remboursement de prêts			-		-		-
65 Transferts de participations			-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres			-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer			-		-		-
Total des dépenses et des recettes		27 386.05	-	-	-	-	-
Excédent de dépenses			27 386.05		-		-
Excédent de recettes		-		-		-	

Tableau des crédits d'engagements et complémentaires utilisés et encore disponibles
assemblée bourgeoisiale
OGFCo, art. 81 et 82

Exercice comptable 2022

Compte	Libellé, ouvrage	Crédit initial			Crédit complémentaire				Crédit global	Crédit utilisé	Crédit disponible	Crédit valable jusqu'en
		Montant investis- sement net	Organe compétant: décision du		Montant	Conseil bourgeoisial décision du:	Montant	Assemblée bourgeoisiale décision du:				
			Conseil bourgeoisial	Assemblée bourgeoisiale								
NÉANT												

Les crédits d'engagements de la compétence de l'exécutif ne figurent pas dans ce tableau.

Tableau des crédits budgétaires et supplémentaires
assemblée bourgeoisiale
OGFCo, art. 83 et 84

Exercice comptable 2022

Compte	Libellé, ouvrage	Budget	Compte	Ecart en francs	Date décision
NÉANT					

Les dépassements de crédit budgétaire inférieurs à 50'000 ne figurent pas dans ce tableau

Les dépassements de crédit budgétaire concernant des dépenses liées ne figurent pas dans ce tableau

Aperçu des indicateurs financiers

1. Taux d'endettement net (I1)	2021	2022	Moyenne
Dette nette en % des revenus fiscaux			

Valeurs indicatives

< 100%	bon
100% - 150%	suffisant
> 150%	mauvais

2. Degré d'autofinancement (I2)	2021	2022	Moyenne
Autofinancement en % des investissements nets	316.1%		463.3%

Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80% - 100%	cas normal
50% - 80%	récession

3. Part des charges d'intérêts (I3)	2021	2022	Moyenne
Charges d'intérêts nets en % des revenus courants	0.0%	0.0%	0.0%

Valeurs indicatives

0% - 4%	bon
4% - 9%	suffisant
> 9%	mauvais

4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	2021	2022	Moyenne
Dette brute en % des revenus courants	185.8%	102.0%	142.6%

Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% - 100%	bon
100% - 150%	moyen
150% - 200%	mauvais
> 200%	critique

5. Proportion des investissements (I5)	2021	2022	Moyenne
Investissements bruts en % des dépenses totales	18.8%	0.0%	8.6%

Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% - 20%	eff. d'inv. moyen
20% - 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

6. Part du service de la dette (I6)	2021	2022	Moyenne
Service de la dette en % des revenus courants	9.4%	2.7%	6.0%

Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% - 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

7. Dette nette 1 par habitant (I7)	2021	2022	Moyenne
Dette nette I par habitant	-195	-238	-217

Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 – 1'000 CHF	endettement faible
1'001 – 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 – 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

8. Taux d'autofinancement (I8)	2021	2022	Moyenne
Autofinancement en % des revenus courants	42.3%	18.5%	30.0%

Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% – 20%	moyen
< 10%	mauvais

COMPTE DE RÉSULTATS		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	4 188.20	2 000.00	7 100.00	-	5 169.40	-
02	Services généraux	4 188.20	2 000.00	7 100.00	-	5 169.40	-
022	Services généraux	4 188.20	2 000.00	7 100.00	-	5 169.40	-
022.31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2 188.20	-	5 100.00	-	3 105.00	-
022.3130.100	Frais bancaires	138.10		-		-	
022.3132.000	Frais de fiduciaire	1 184.70		1 200.00		1 184.70	
022.3137.000	Impôts communaux et cantonaux	507.00		3 400.00		1 811.90	
022.3199.000	Frais divers	358.40		500.00		108.40	
022.36	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2 000.00	-	2 000.00	-	2 064.40	-
022.3612.000	Participation de la bourgeoisie aux salaires de l'administration	2 000.00		2 000.00		2 064.40	
022.46	Revenus de transfert	-	2 000.00	-	-	-	-
022.4612.000	Subvention communale à la bourgeoisie		2 000.00		-		-

COMPTE DE RÉSULTATS		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	78 345.74	87 691.27	71 400.00	86 400.00	87 763.44	87 660.20
81	Agriculture	39 486.12	26 927.70	34 200.00	24 500.00	44 420.30	14 550.00
818	Agriculture de montagne	39 486.12	26 927.70	34 200.00	24 500.00	44 420.30	14 550.00
818.30	Charges de personnel	3 264.00	-	2 600.00	-	2 100.00	-
818.3000.100	Commission des alpages	3 264.00		2 600.00		2 100.00	
818.31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	12 905.42	-	10 600.00	-	16 649.35	-
818.3134.000	Assurances	3 100.00		2 600.00		3 000.00	
818.3141.000	Entretien des routes des alpages	3 032.95		2 000.00		635.95	
818.3144.000	Entretien des bâtiments des alpages	6 772.47		6 000.00		13 013.40	
818.33	Amortissements du patrimoine administratif	6 000.00	-	5 000.00	-	19 386.05	-
818.3300.101	Amortissements planifiés, Route de Fournoutze	3 000.00		3 000.00		4 000.00	
818.3300.102	Amortissements planifiés, Route du Plan de l'Au	3 000.00		2 000.00		3 745.75	
818.3300.601	Amortissements planifiés, Mobilier de Fournoutze	-		-		11 640.30	
818.36	Charges de transfert	17 316.70	-	16 000.00	-	6 284.90	-
818.3632.000	Participation de la bourgeoisie aux salaires des autorités	1 688.40		1 500.00		1 752.50	
818.3632.100	Participation de la bourgeoisie aux salaires des employés TP	10 689.30		8 500.00		-	
818.3637.000	Subventions sur la vente du fromage de Fournoutze	4 939.00		6 000.00		4 532.40	
818.44	Revenus financiers	-	14 550.00	-	14 500.00	-	14 550.00
818.4470.000	Locations des alpages		14 550.00		14 500.00		14 550.00
818.46	Revenus de transfert	-	12 377.70	-	10 000.00	-	-
818.4632.000	Subvention communale à la bourgeoisie		12 377.70		10 000.00		-

COMPTE DE RÉSULTATS		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
82	Sylviculture	38 859.62	60 763.57	37 200.00	61 900.00	43 343.14	73 110.20
820	Sylviculture	38 859.62	60 763.57	37 200.00	61 900.00	43 343.14	73 110.20
820.31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1 714.10	-	-	-	-	-
820.3119.000	Achat de forêts	708.80		-		-	
820.3134.000	Assurances	451.20		-		-	
820.3144.000	Entretien bâtiment Triage forestier Combins-Catogne	554.10		-		-	
820.35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	37 145.52	-	37 200.00	-	43 343.14	-
820.3511.000	Attribution au fonds forestier de réserve	37 145.52		37 200.00		43 343.14	
820.42	Taxes	-	36 000.00	-	36 000.00	-	36 000.00
820.4260.000	Remboursement du prêt accordé au Triage forestier Combins-Catogne		36 000.00		36 000.00		36 000.00
820.44	Revenus financiers	-	10 039.82	-	15 900.00	-	27 110.20
820.4400.000	Intérêts CE fonds forestier de réserve		65.52		100.00		79.20
820.4450.001	Intérêts s/apport au Triage forestier Combins-Catogne		-		2 200.00		2 200.00
820.4450.002	Intérêts s/prêt au Triage forestier Combins-Catogne		1 080.00		1 100.00		1 440.00
820.4451.000	Bénéfice du Triage forestier Combins-Catogne		-		-		11 871.00
820.4470.000	Location du Triage forestier Combins-Catogne		8 894.30		12 500.00		11 520.00
820.45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	4 723.75	-	-	-	-
820.4511.000	Prélèvement sur le fonds forestier de réserve		4 723.75		-		-
820.46	Revenus de transfert	-	10 000.00	-	10 000.00	-	10 000.00
820.4612.000	Participation selon art. 33		10 000.00		10 000.00		10 000.00

COMPTE DE RÉSULTATS		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9	FINANCES ET IMPÔTS	133 236.35	127 960.60	95 800.00	97 000.00	87 882.90	116 995.00
96	Administration de la fortune et de la dette	133 236.35	127 960.60	95 800.00	97 000.00	87 882.90	116 995.00
961	Intérêts	3 000.00	-	3 200.00	-	3 542.20	-
961.34	Charges financières	3 000.00	-	3 200.00	-	3 542.20	-
961.3400.000	Intérêts passifs des engagements courants	3 000.00		3 200.00		3 542.20	
963	Immeubles du patrimoine financier	130 236.35	127 960.60	92 600.00	97 000.00	84 340.70	116 995.00
963.31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	42 166.90	-	32 600.00	-	32 500.00	-
963.3105.814	Achat de bouteilles de goron	12 166.90		2 600.00		-	
963.3130.840	Gorges du Durnand Part revenant aux gérants sur la vente des entrées	25 000.00		25 000.00		27 500.00	
963.3160.840	Gorges du Durnand Location du parking	5 000.00		5 000.00		5 000.00	
963.34	Charges financières	75 691.85	-	50 000.00	-	50 088.20	-
963.3411.401	Dépréciation des Gorges du Durnand	20 000.00		20 000.00		20 000.00	
963.3431.814	Entretien des vignes de goron	5 326.85		5 000.00		60.85	
963.3431.840.1	Gorges du Durnand Entretien installations	40 365.00		15 000.00		20 027.35	
963.3431.840.2	Gorges du Durnand Provision	10 000.00		10 000.00		10 000.00	
963.36	Charges de transfert	12 377.60	-	10 000.00	-	1 752.50	-
963.3632.000	Participation de la bourgeoisie aux salaires des autorités	1 688.35		1 500.00		1 752.50	
963.3632.100	Participation de la bourgeoisie aux salaires des employés TP	10 689.25		8 500.00		-	
963.42	Taxes	-	10 200.00	-	10 000.00	-	-
963.4250.814	Vente de bouteilles de goron à la commune		10 200.00		10 000.00		-
963.44	Revenus financiers	-	103 383.00	-	75 000.00	-	114 995.00
963.4439.840	Gorges du Durnand Vente des entrées		103 383.00		75 000.00		114 995.00
963.46	Revenus de transfert	-	14 377.60	-	12 000.00	-	2 000.00
963.4614.000	Dédommagement du PASS du St-Bernard		2 000.00		2 000.00		2 000.00
963.4632.000	Subvention communale à la bourgeoisie		12 377.60		10 000.00		-

COMPTE DE RÉSULTATS	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
TOTAL COMPTE DE RESULTATS	215 770.29	217 651.87	174 300.00	183 400.00	180 815.74	204 655.20
EXCÉDENT DE REVENU / CHARGE	1 881.58		9 100.00		23 839.46	

COMPTE DES INVESTISSEMENTS		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	-	-	-	-	27 386.05	-
81	Agriculture	-	-	-	-	27 386.05	-
818	Agriculture de montagne	-	-	-	-	27 386.05	-
818.50	Immobilisations corporelles	-	-	-	-	27 386.05	-
818.5010.102	Route du Plan de l'Au	-		-		15 745.75	
818.5060.601	Mobilier de Fournoutze	-		-		11 640.30	
TOTAL COMPTE DES INVESTISSEMENTS		-	-	-	-	27 386.05	-
INVESTISSEMENTS NETS							27 386.05

BILAN		Bilan 2022	Bilan 2021	Bilan 2020
1	ACTIF	684 857.27	796 299.55	639 695.60
10	Patrimoine financier	510 025.27	615 467.55	466 863.60
100	Disponibilités et placements à court terme	405 045.72	493 266.55	326 862.60
1002	Banque	405 045.72	493 266.55	326 862.60
1002.100	C/C UBS CH61 0026 4264 H215 3361 0	55 249.59	181 890.89	54 116.84
1002.200	CE Raiffeisen CH51 8080 8001 4610 7022 2	51 570.34	45 571.64	50 183.94
1002.820	CE Raiffeisen Fonds forestier de réserve CH46 8080 8009 2987 4228 6	298 225.79	265 804.02	222 561.82
104	Actif de régularisation	4 978.55	2 200.00	-
1041	Actifs de régularisation, compte de résultats	4 978.55	2 200.00	-
1041.000	Actifs de régularisation, compte de résultats	4 978.55	2 200.00	-
108	Immobilisations corporelles PF	100 001.00	120 001.00	140 001.00
1080	Terrains PF	1.00	1.00	1.00
1080.814	Vignes	1.00	1.00	1.00
1084	Bâtiments PF	100 000.00	120 000.00	140 000.00
1084.840	Gorges du Durnand	100 000.00	120 000.00	140 000.00
14	Patrimoine administratif	174 832.00	180 832.00	172 832.00
140	Immobilisations corporelles PA	174 832.00	180 832.00	172 832.00
1400	Terrains PA	60 000.00	60 000.00	60 000.00
1400.818	Alpages (non bâtis)	60 000.00	60 000.00	60 000.00
1401	Routes / voies de communication	48 000.00	54 000.00	46 000.00
1401.818.1	Route de Fournoutze	27 000.00	30 000.00	34 000.00
1401.818.2	Route du Plan de l'Au	21 000.00	24 000.00	12 000.00
1404	Terrains bâtis	3.00	3.00	3.00
1404.818.1	Bâtiments de Fournoutze	1.00	1.00	1.00
1404.818.2	Bâtiments du Plan de l'Au	1.00	1.00	1.00
1404.820	Bâtiments du Triage forestier Combins-Catogne	1.00	1.00	1.00
1405	Forêts	66 828.00	66 828.00	66 828.00
1405.820	Forêts	66 828.00	66 828.00	66 828.00
1406	Biens mobiliers PA	1.00	1.00	1.00
1406.818.1	Mobilier de Fournoutze	1.00	1.00	1.00

BILAN		Bilan 2022	Bilan 2021	Bilan 2020
2	PASSIF	684 857.27	796 299.55	639 695.60
20	Capitaux de tiers	291 622.14	437 367.77	347 946.22
200	Engagements courants	221 937.04	380 182.67	302 761.12
2001	Comptes courants avec des tiers	221 937.04	380 182.67	302 761.12
2001.000	C/C Commune	221 937.04	380 182.67	302 761.12
204	Passifs de régularisation	4 685.10	2 185.10	185.10
2041	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4 685.10	2 185.10	185.10
2041.000	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4 685.10	2 185.10	185.10
208	Provisions à long terme	65 000.00	55 000.00	45 000.00
2088	Provisions à long terme du compte des investissements	65 000.00	55 000.00	45 000.00
2088.963	Provisions Galeries des Gorges du Durnand	65 000.00	55 000.00	45 000.00
29	Capitaux propres	393 235.13	358 931.78	291 749.38
291	Fonds enregistrés sous capital propre	298 225.79	265 804.02	222 460.88
2910	Fonds enregistrés sous capital propre	298 225.79	265 804.02	222 460.88
2910.820	Fonds forestier de réserve	298 225.79	265 804.02	222 460.88
299	Excédent/découvert du bilan	95 009.34	93 127.76	69 288.50
2990	Résultat annuel	1 881.58	23 839.26	26 410.54
2990.000	Résultat annuel	1 881.58	23 839.26	26 410.54
2999	Résultats cumulés des années précédentes	93 127.76	69 288.50	42 877.96
2999.000	Fortune nette	93 127.76	69 288.50	42 877.96

Solde du prêt au Triage forestier Combins-Catogne : CHF 72'000.-

Rapport du réviseur sur les comptes annuels à l'Assemblée primaire de la Bourgeoisie de Bovernier, à Bovernier

En notre qualité de réviseur selon les articles 83 à 86 de la Loi sur les communes du Canton du Valais du 5 février 2004 (ci-après LCo) et selon les articles 89 à 93 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 24 février 2021 (ci-après OGFCo), nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la Bourgeoisie de Bovernier, comprenant le bilan, le compte des investissements, les comptes de résultat, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

Responsabilité du Conseil bourgeoisial

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux prescriptions des articles 74 et ss de la LCo ainsi que de l'OGFCo incombe au Conseil bourgeoisial. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil bourgeoisial est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité du réviseur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux*. Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'article 83 de la LCo et des articles 89 et 90 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo ;
- l'endettement net de la Bourgeoisie est nul selon les indicateurs MCH2 en 2022 et selon les indicateurs MCH1 en 2021 ;
- l'équilibre financier à terme paraît assuré ;
- selon notre appréciation, la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec le Conseil bourgeoisial a eu lieu.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Fiduciaire FIDAG SA

Philippe Pierroz
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Jessy Rudaz
Expert-réviseur agréé

Martigny, le 28 avril 2023
Exemplaire numérique

Annexes : comptes annuels établis par la Bourgeoisie de Bovernier

Principes pour la présentation et la tenue du compte de la bourgeoisie de Bovernier

1. Base légale

L'établissement du compte de la bourgeoisie de Bovernier se fonde sur la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 ainsi que de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo).

2. Principes MCH2 appliqués et divergences

Les comptes sont établis conformément au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) publié le 25 janvier 2008 par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP). Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter. En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation.

La bourgeoisie de Bovernier se positionne de la manière suivante face à certaines recommandations (RE) avec des choix et des divergences spécifiées ci-après :

RE 02 Principes comptables

- Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et du compte des investissements figurent dans le message introductif de la brochure des comptes.

RE 05 Actifs et passifs de régularisation

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de régularisation sont faites est fixée à Fr. 0.-.

RE 06 Réévaluations (corrections de valeur)

- Le patrimoine financier est réévalué si une diminution durable de la valeur est prévisible.

RE 08 Financements spéciaux et préfinancements

- Les préfinancements ne sont pas autorisés.
- Le solde réalisé par une tâche faisant l'objet d'un financement spécial est transféré au bilan par les comptes 35 ou 45.

RE 09 Provisions et engagements conditionnels

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de provisions sont faites est fixée à Fr. 10'000.-.

RE 10 Compte des investissements

- L'activation des investissements se fait selon l'Option 1, c'est-à-dire une activation de l'investissement net au bilan.

RE 12 Immobilisations et comptabilité des immobilisations

- La limite d'activation des investissements propres est fixée à Fr. 10'000.- par objet ou par projet.
- L'amortissement a lieu dès le début des travaux.
- Le taux d'amortissement est appliqué sur la valeur comptable au bilan au 01.01 augmenté de l'investissement net de l'exercice en cours.
- La méthode de l'amortissement dégressif est appliquée.
- Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés.
- Les terrains morcelés des autres travaux de génie-civil, des bâtiments peuvent être enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif.

RE 13 Vision consolidée

- Le tableau des participations doit au minimum figurer dans l'annexe aux comptes.

RE 17 Objectifs et instruments de politique budgétaire

- Une réserve de politique budgétaire assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage peut être constituée. Les prélèvements ou attributions à cette réserve doivent être comptabilisés aux titres de charges ou revenus extraordinaires.
- Le postfinancement de la réserve de politique budgétaire n'est pas autorisé.

RE 19 Procédure lors du passage au MCH2 (2022)

- Pour des raisons de comparabilité, les valeurs du bilan de l'année précédente sont présentées lors du passage au MCH2 au 01.01.2022 (au lieu du 31.12.2021), après les reclassifications et les retraitements dus au passage au MCH2. Il en va de même pour les valeurs présentées dans le tableau des garanties.
- Le patrimoine financier est inscrit à sa valeur comptable.
- Les provisions et les comptes de régularisation ont été réévalués.
- La réévaluation du patrimoine administratif n'est pas autorisée.
- Les terrains parcellisés des autres travaux de génie-civil (compte bilan 1403) et des bâtiments (compte bilan 1404) sont inscrits dans le groupe de matières approprié et amortis en conséquence.

3. Principes de la gestion financière

La gestion financière se conforme aux exigences de la légalité, de l'équilibre budgétaire à terme, de l'emploi économe des fonds, de l'urgence, de la rentabilité, de la causalité, de l'indemnisation des avantages, de la non-affectation des impôts généraux, de la gestion axée sur les résultats, du paiement par l'utilisateur et de la transparence financière.

4. Principes de tenue des comptes

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'annualité, de la spécialité, et de l'exhaustivité.

5. Principes de présentation des comptes

La présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus.

La présentation des comptes repose sur les principes de la comparabilité, du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la permanence des méthodes comptables et de l'échéance.

6. Principes d'évaluation du bilan

6.1. Actif

6.1.1. Patrimoine financier (PF)

Le patrimoine financier est inscrit au bilan à sa valeur comptable. Il est amorti si des pertes ou des moins-values sont enregistrées. En cas d'acquisition d'immobilisation gratuitement, celle-ci doit être évaluée à sa valeur vénale.

Tous les nouveaux éléments du patrimoine financier sont évalués conformément aux principes d'évaluation ci-dessous.

Disponibilités et placements à court terme (compte bilan 100)

Les disponibilités et les placements à court terme comprennent les fonds en caisse, les avoirs postaux et bancaires, les soldes des cartes de débit et de crédit et les placements à court terme sur le marché monétaire (moins de 90 jours). Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Créances (compte bilan 101)

Les créances à court terme comprennent toutes les créances facturées envers des tiers et impayées.

Une provision générale pour créances douteuses est comptabilisée chaque année au 31 décembre.

Placements financiers à court terme (compte bilan 102)

Les placements financiers à court terme sont des actifs monétaires (prêts à court terme, placements à intérêts, dépôts à terme, etc.), qui sont généralement détenus dans le but de faire coïncider les flux de liquidités pouvant générer un rendement. Les échéances varient de 90 jours à un an. Les placements financiers à court terme sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Actifs de régularisation (compte bilan 104)

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée à Fr. 0.-.

Marchandises, fournitures (compte bilan 106)

Les articles de commerce et les matières premières et auxiliaires, sont évalués au prix coûtant ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

Placements financiers à long terme (compte bilan 107)

Les placements financiers à long terme ont une durée supérieure à un an. Ils sont classés dans le patrimoine financier, étant donné qu'ils ne servent pas directement à l'exécution des tâches publiques. Les actions, parts sociales, placements à intérêts (obligations, prêts) et créances à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur ou à leur valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période du placement.

Immobilisations corporelles du patrimoine financier (compte bilan 108)

Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine financier ne sont pas utilisées directement pour l'exécution des tâches publiques. Les immobilisations du patrimoine financier dans le bilan au coût d'acquisition ou de construction.

6.1.2. Patrimoine administratif (PA)

Les valeurs du patrimoine administratif comprennent les éléments qui servent à l'exécution des tâches publiques et qui découlent du compte des investissements. Le montant du seuil d'activation des investissements propres est fixé à Fr. 10'000.- par objet ou par projet.

Immobilisations corporelles (compte bilan 1400)

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine administratif qui font l'objet d'une dépréciation du fait de leur utilisation sont amorties par catégorie à leur valeur résiduelle au 31.12.

Liste des taux d'amortissements planifiés appliqués :

Terrains : 0% (compte bilan 1400)

Routes et voies de communication : 10% (compte bilan 1401)

Aménagement des cours d'eau : 10% (compte bilan 1402)

Autres travaux de génie-civil : 10% (compte bilan 1403)

Bâtiments : 10% (compte bilan 1404)

Forêts : 0% (compte bilan 1405)

Biens meubles : 50% (compte bilan 1406)

Autres immobilisations corporelles : 50% (compte bilan 1409)

Immobilisations incorporelles (compte bilan 142)

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les licences, les droits d'utilisation et les autres immobilisations incorporelles. Le taux d'amortissement planifié est de 50%.

Prêts (compte bilan 144)

Les prêts sont généralement comptabilisés à leur valeur nominale. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Participations, capital social (compte bilan 145)

Les participations et capital social sont des parts dans le capital d'autres sociétés, établissements et institutions détenues en vue d'un investissement permanent. Ils sont comptabilisés au maximum à leur valeur d'acquisition. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Subventions d'investissement (compte bilan 146)

Les subventions d'investissement sont des prestations en argent qui sont utilisées par le bénéficiaire de ces subventions pour acquérir des actifs durables à caractère d'investissement. Le taux d'amortissement planifié est de 50%.

6.2. Passif

6.2.1. Capitaux de tiers

Engagements courants (compte bilan 200)

Les engagements courants sont des dettes monétaires qui doivent généralement être remboursées dans les douze mois qui suivent la clôture. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Engagements financiers à court terme (compte bilan 201)

Les engagements financiers à court terme sont des dettes résultant d'opérations de financement d'une durée inférieure ou égale à un an. Ces engagements sont comptabilisés à la valeur nominale.

Passifs de régularisation (compte bilan 204)

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée à Fr 0.-.

Provisions à court terme (compte bilan 205)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Une provision est classée à court terme si la sortie de fonds est probable dans un délai d'un an à compter de la date de clôture. Les provisions sont réévaluées chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à court terme est fixée à Fr.10'000.-.

Engagements financiers à long terme (compte bilan 206)

Les engagements financiers à long terme sont des passifs liés à des opérations de financement qui doivent généralement être remboursées plus de douze mois après la date de clôture du bilan. Ils sont comptabilisés à la valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période de l'engagement.

Provisions à long terme (compte bilan 208)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés. Une provision est classée à long terme si la sortie de fonds est probable dans un délai de plus de douze mois à compter de la date de clôture. Les provisions font l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à long terme est fixée à Fr. 10'000.-.

Engagements envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 209)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans les capitaux de tiers si la base juridique ne peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.2.2. Capital propre

Fonds et financements spéciaux enregistrés sous capital propre (compte bilan 290 et 291)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans le capital propre si la base juridique peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur, mais laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats. Les avances sur les

financements spéciaux classés dans le capital propre sont inscrites en négatif dans les fonds propres. Ils sont remboursables dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan par de futurs excédents de revenus réalisés par la tâche concernée.

Réserves de politique budgétaire (compte bilan 294)

Les réserves de politique budgétaire sont des réserves qui peuvent être utilisées pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats.

Le postfinancement des réserves de politique budgétaire n'est pas autorisé.

Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (compte bilan 296)

Le résultat positif de la réévaluation doit être inscrit au bilan dans la réserve liée au retraitement du patrimoine financier. Cette réserve, inscrite dans le bilan dans les fonds propres, ne peut être dissoute qu'en cas de perte de valeur durable ou de vente du patrimoine financier. Le postfinancement de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier n'est pas autorisé.

Excédent ou découvert du bilan (compte bilan 299)

Le solde provient des excédents et des déficits cumulés du compte de résultats. En cas de découvert, le poste reste au passif mais avec un signe négatif. Il doit être amorti dans un délai maximum de 4 ans à partir de sa première inscription au bilan.

Ainsi arrêté par le Conseil bourgeoisial le 22 septembre 2021.

Bourgeoisie de Bovernier

Le Président


Marcel GAY



Le Secrétaire


Félicien MICHAUD

Etat du capital propre

en francs suisse		Solde au 01.01	Attributions	Prélèvements	Solde au 31.12
29	Capital propre	358 932	39 027	4 724	393 235
290	Engagements et avances sur financements spéciaux classés dans le capital propre	-	-	-	-
291	Fonds classés dans le capital propre	265 804	37 146	4 724	298 226
294	Réserves de politique budgétaire	-	-	-	-
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	-	-	-	-
299	Excédent/découvert du bilan	93 128	1 882	-	95 009

Tableau des provisions

en francs suisses

205 Provisions à court terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-

208 Provisions à long terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
2088.963	Provisions Galeries des Gorges du Durnand	55 000	10 000		65 000
					-
					-
					-
					-
					-
					-

Total provisions à court terme		-	-	-	-
Total provisions à long terme		55 000	10 000	-	65 000
Total des provisions		55 000	10 000	-	65 000

Tableau des participations

en francs suisses	Nombre détenu	Part de la commune en %	Valeur nominale totale	Rendement CHF	Valeur comptable au 01.01	Valeur comptable au 31.12
Institut de droit public						
Société anonyme						
Fondation						
Société coopérative						
Divers						

Tableau des garanties

en francs suisses	Solde au 01.01	Solde au 31.12	Ecart
NÉANT			

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS			2020	2021					2022				
Bilan MCH2	Fonction MCH2	Objet	Valeur au 31.12.2020	Investissements B21	Solde avant amortissements	% MCH1	Amortissements B21	Valeur au 31.12.2021	Investissements B22	Solde avant amortissements	% MCH2	Amortissements B22	Valeur au 31.12.2022
1400	818	Alpages (non bâtis)	60 000.00	-	60 000.00	0.00%	-	60 000.00	-	60 000.00	0.00%	-	60 000.00
1401	818	Route de Fournoutze	34 000.00	-	34 000.00	10.00%	4 000.00	30 000.00	-	30 000.00	10.00%	3 000.00	27 000.00
1401	818	Route du Plan de l'Au	12 000.00	15 745.75	27 745.75	10.00%	3 745.75	24 000.00	-	24 000.00	10.00%	3 000.00	21 000.00
1404	818	Bâtiments de Fournoutze	1.00	-	1.00	10.00%	-	1.00	-	1.00	10.00%	-	1.00
1404	818	Bâtiments du Plan de l'Au	1.00	-	1.00	10.00%	-	1.00	-	1.00	10.00%	-	1.00
1406	818	Mobilier de Fournoutze	1.00	11 640.30	11 641.30	10.00%	11 640.30	1.00	-	1.00	50.00%	-	1.00
1404	820	Centre triage forestier	1.00	-	1.00	10.00%	-	1.00	-	1.00	10.00%	-	1.00
1405	820	Forêts	66 828.00	-	66 828.00	0.00%	-	66 828.00	-	66 828.00	0.00%	-	66 828.00
Totaux			172 832.00	27 386.05	200 218.05		19 386.05	180 832.00	-	180 832.00		6 000.00	174 832.00

Tableau des immobilisations

Compte N° Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements	Amortissements minimum obligatoires
Comptes ordinaires							
1400 Terrains	60 000	-	-	60 000	-	60 000	0%
1401 Routes / voies de communication	54 000	-	-	54 000	6 000	48 000	7%
1402 Aménagement des cours d'eau du PA	-	-	-	-	-	-	7%
1403 Autres travaux de génie-civil	-	-	-	-	-	-	7%
1404 Bâtiments du PA	3	-	-	3	-	3	8%
1405 Forêts PA	66 828	-	-	66 828	-	66 828	0%
1406 Biens meubles du PA	1	-	-	1	-	1	35%
1409 Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	50%
1420 Logiciel du PA	-	-	-	-	-	-	50%
1421 Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA	-	-	-	-	-	-	50%
1429 Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	50%
144X Prêts	-	-	-	-	-	-	Selon risque
145X Participation capital social	-	-	-	-	-	-	Selon risque
146X Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-	10%
Total comptes ordinaires	180 832	-	-	180 832	6 000	174 832	

Compte N° Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements	
Comptes spécifiques (Entreprises électriques, téléphériques et navigation)							
1400.x Terrains	-	-	-	-	-	-	Selon Notice A 1995 AFC
1401.x Routes / voies de communication	-	-	-	-	-	-	Selon Notice A 1995 AFC
1402.x Aménagement des cours d'eau du PA	-	-	-	-	-	-	Selon Notice A 1995 AFC
1403.x Autres travaux de génie-civil	-	-	-	-	-	-	Selon Notice A 1995 AFC
1404.x Bâtiments du PA	-	-	-	-	-	-	Selon Notice A 1995 AFC
1405.x Forêts PA	-	-	-	-	-	-	Selon Notice A 1995 AFC
1406.x Biens meubles du PA	-	-	-	-	-	-	Selon Notice A 1995 AFC
1409.x Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	Selon Notice A 1995 AFC
1420.x Logiciel du PA	-	-	-	-	-	-	Selon Notice A 1995 AFC
1421.x Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA	-	-	-	-	-	-	Selon Notice A 1995 AFC
1429.x Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	Selon Notice A 1995 AFC
144X.x Prêts	-	-	-	-	-	-	Selon Notice A 1995 AFC
145X.x Participation capital social	-	-	-	-	-	-	Selon Notice A 1995 AFC
146X.x Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-	Selon Notice A 1995 AFC
Total comptes spécifiques	-	-	-	-	-	-	

Total immobilisations du PA	180 832	-	-	180 832	6 000	174 832	
------------------------------------	----------------	----------	----------	----------------	--------------	----------------	--

- 6 Entreprises électriques
- 7 Téléphériques
- 8 Navigation

CONVENTION DE PRÊT

ENTRE

LA BOURGEOISIE DE BOVERNIER

ET

LE TRIAGE FORESTIER DU CATOGNE MONT-CHEMIN

Conformément à l'autorisation du Service des forêts, des cours d'eau et du paysage du 24 mai 2019 pour le prélèvement dans son fonds de réserve forestier, la Bourgeoisie de Bovernier, représentée par son président, M. Marcel Gay, et son secrétaire, M. Félicien Michaud, prête la somme de CHF 200'000.- au triage forestier du Catogne Mont-Chemin, représenté par son président, M. Bernard Giovanola et son garde-forestier, M. Christophe Abbet, aux conditions suivantes :

Montant	CHF 200'000.-
Durée	du 01.07.2019 au 31.12.2024
Annuités	CHF 36'000.-/an, CHF 20'000.- la première année
Taux d'intérêt	1.00 % net par an

date	libellés	prêt	annuités	intérêts	solde prêt
01.07.2019	prêt	200'000.00			200'000.00
31.12.2019	intérêts 1%			1'000.00	
31.12.2019	amortissement		20'000.00		180'000.00
31.12.2020	intérêts 1%			1'800.00	
31.12.2020	amortissement		36'000.00		144'000.00
31.12.2021	intérêts 1%			1'440.00	
31.12.2021	amortissement		36'000.00		108'000.00
31.12.2022	intérêts 1%			1'080.00	
31.12.2022	amortissement		36'000.00		72'000.00
31.12.2023	intérêts 1%			720.00	
31.12.2023	amortissement		36'000.00		36'000.00
31.12.2024	intérêts 1%			360.00	
31.12.2024	amortissement		36'000.00		0.00
		200'000.00	200'000.00	6'400.00	

Bovernier, le 13 JUIN 2019

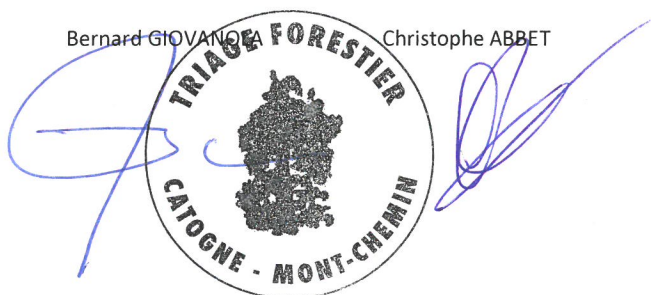
Bourgeoisie de Bovernier
Le Président
Marcel GAY
Le Secrétaire
Félicien MICHAUD

Bovernier, le 19 JUIN 2019

Triage forestier du Catogne Mt-Chemin

Le Président
Bernard GIOVANOLA
Le Garde forestier
Christophe ABBET

Ainsi fait en 2 exemplaires.



Ainsi arrêté par le Conseil bourgeoisial le 26 avril 2023.
Approuvé par l'Assemblée bourgeoisiale le 22 mai 2023.

Bourgeoisie de Bovernier

Le Président



Marcel GAY



Le Secrétaire



Félicien MICHAUD



Bourgeoisie de Bovernier

Rue principale 105

1932 Bovernier

027 722 29 09

info@bovernier.ch

www.bovernier.ch